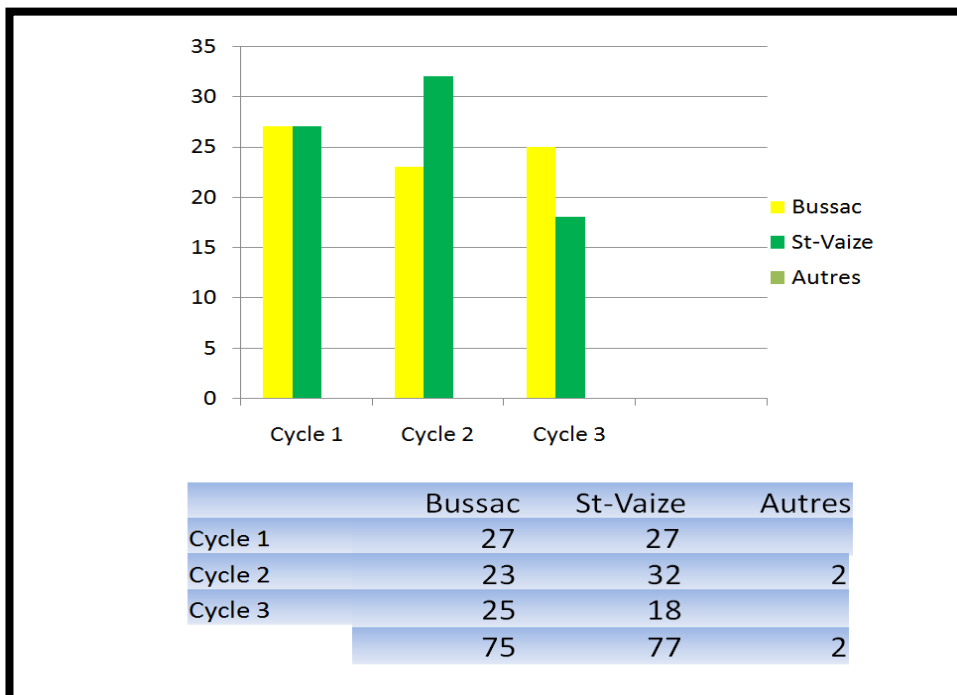
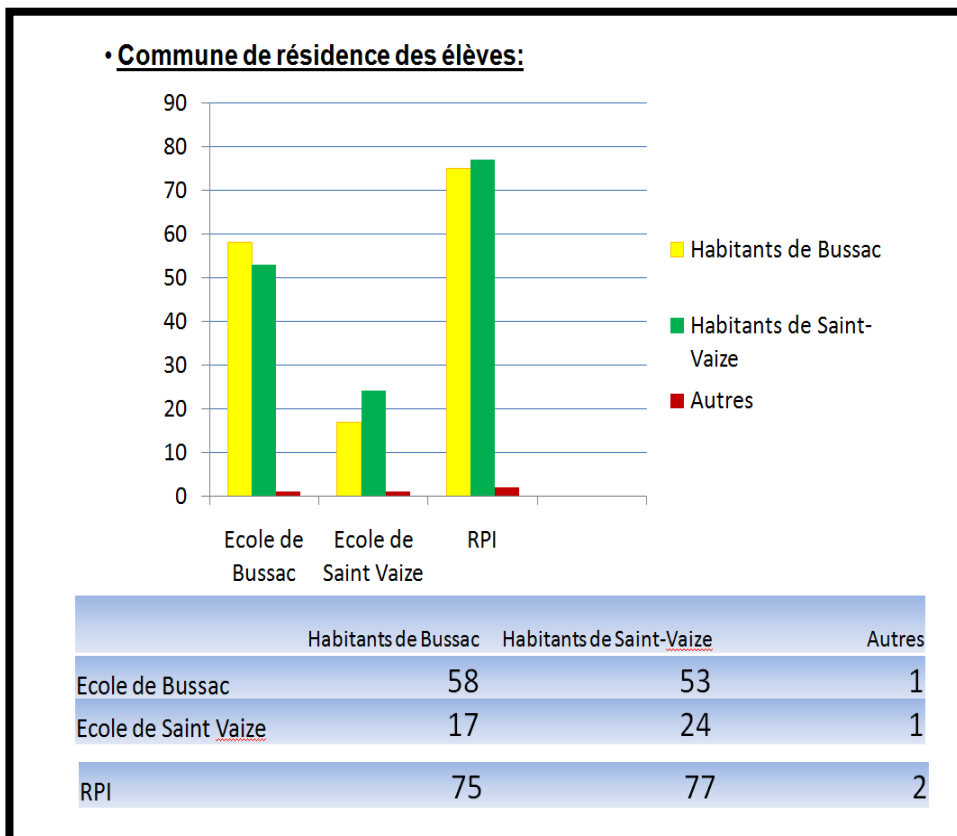




Baisse de 5 élèves par rapport à la rentrée de 2017 et de 10 pour celle de 2019 ( 25 CM2 partiront pour le collège et il est prévu l'arrivée de 15 PS ).



Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours :

**Bussac sur Charente**

Maternelle :

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
8h55-11h45	8h55-11h45	8h55-11h45	8h55-11h45
13h15-16h25	13h15-16h25	13h15-16h25	13h15-16h25

Elémentaire :

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
8h55-12h	8h55-12h	8h55-12h	8h55-12h
13h30-16h25	13h30-16h25	13h30-16h25	13h30-16h25
<b>APC :</b> 16h25-17h10	<b>APC :</b> 16h25-17h10		

Saint-Vaize :

<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30
<b>APC :</b> 16h30-17h15	<b>APC :</b> 16h30-17h15		

### **Accueil périscolaire:**

- Horaires : 7h30 – 8h50 / 16H30 – 19h
- ATP : 17h00 – 18h00
- Vacances : centre de loisirs en test (accueil jusqu'aux vacances de Noël)

### **3. Projet d'école**

#### **Ambition 1 : construire des apprentissages durables**

- répondre aux attendus de chaque cycle en portant une attention particulière aux apprentissages des fondamentaux (langage oral et écrit)
- développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles
- construire l'autonomie de l'élève par des pratiques pédagogiques (autour de la consigne)

#### **Ambition 2 : accompagner chaque élève dans la construction de son parcours**

- initier les parcours éducatifs (santé)
- assurer et renforcer le suivi et l'accompagnement de tous les élèves (grilles de suivi)
- construire le parcours linguistique des élèves (méthode commune d'enseignement des langues)

#### **Ambition 3 : ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance**

- renforcer la liaison école-familles
- Impulser un travail en partenariat (adultes des écoles)

### **4. Bilan des élections des représentants de parents d'élèves**

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre. Chaque école avait son propre bureau de vote et ses listes.

St Vaize : 81 inscrits / 52 Votants / 9 Bulletins nuls ou blancs / 43 Suffrages exprimés. Nombre de sièges à pourvoir : 2

Taux de participation : 64,2 % et 2 sièges pourvus sur 2. Les votes ont principalement été faits par correspondance.

Bussac : 191 inscrits / 97 votants / 17 Bulletins nuls / 80 Suffrages exprimés. Nombre de sièges à pourvoir 5

Taux de participation : 50,6% et 5 sièges pourvus sur 5. Les votes ont principalement été faits par correspondance (93 votes).

### **5. Règlement du RPI**

Le règlement intérieur du RPI reste inchangé. Points importants : assiduité des élèves – respect des horaires – laïcité – respect des personnes. Le règlement est voté à l'unanimité.

### **6. Projets pédagogiques**

#### **St Vaize :**

- Dans le cadre du « parcours santé de l'élève » et à l'occasion de la semaine du goût Petit déjeuner à l'école animé par la CDA et ateliers autour de l'alimentation et des 5 sens dans les classes.

- Projet de circonscription « Chut je lis... » : Il s'agit à travers une activité quotidienne et ritualisée de susciter l'envie de lire dès le plus jeune âge chez les élèves. Tous les adultes de l'école partagent ce temps dédié à la lecture plaisir. Chacun adoptera l'installation confortable qu'il souhaite pour faire de ce moment un temps paisible et apaisé qui influencera certainement le climat scolaire.
- Rencontre sportive avec l'école de Taillebourg : une première rencontre est prévue au mois de janvier à Saint Vaize autour des jeux traditionnels et une seconde rencontre, en juin à Taillebourg autour de l'orientation
- Marché de Noël : 1<sup>er</sup> décembre 2018
- Cycle natation : du 30 avril au 4 juillet 2018
- Tom et Lily : site dédié à l'apprentissage de l'anglais
- Bibliothèque de Saint Vaize un mercredi sur 2
- Projet classe découverte au mois de mars

### **Projets de l'accueil périscolaire :**

#### **Bussac :**

- PS/MS/GS : jardinage (lorsque la cour sera prête : bacs) – rallye lecture (janvier et juin) – spectacle à l'école – bibliothèque tous les 15 jours (mais les enfants ont un livre par semaine)
- CE1/CE2 : « Chut je lis » - bibliothèque (un enfant présente un livre) – natation (janvier /avril) – Tom et Lily – voyage à travers le monde par la musique (intervention d'un percussionniste et d'une potière pour fabriquer des instruments de musique) – chorale (musiques du monde ?)
- CM1 : anglais (le tour du monde en 80 jours : roman découpé en plusieurs épisodes et proposant des activités dans plusieurs champs disciplinaires) – projet de circonscription « escrime artistique » (représentation à la fin du projet) – intervenant percussions instrumentales + percussions corporelles (sans intervenant et avec la chorale) – bibliothèque
- CM2 : escrime artistique – intervenant VTT – bibliothèque – sécurité routière (piste le 7 décembre) – projet Tara (bateau scientifique qui fait le tour du monde et avec lequel les enfants peuvent communiquer) – chorale

### **Projet de l'accueil périscolaire :**

Dans le monde de Jules Verne : de la terre à la lune – voyage au centre de la terre

ATP : mardi à Bussac avec Environna – Jeudi astronomie / Mardi St Vaize : Les p'tits débrouillards (sciences) 17H /18H

En parallèle activités manuelles

### **7. Budget – coopératives scolaires et crédit CDA**

St Vaize : Montant de la coopérative : 993,90 € après réception des règlements des familles (382 €)

Bussac : montant de la coopérative : 2601,12 € après réception des règlements des familles (923€)

Crédit CDA :

Fournitures scolaires : 41 € par élève et par an + 81 € par classe

Sorties pédagogiques + transport : 9,00 € par élève et par an + 1 transport gratuit par classe dans la CDA

Budget abonnement : 110 € (90 € pour la maternelle)

### **8. Sécurité**

Consignes dans toutes les classes

Plan avec deux itinéraires d'évacuation pour chaque classe

Deux exercices « Alerte incendie » dans l'année scolaire doivent être réalisés dans l'année.

A Bussac, il y en a trois, un par trimestre avec les principes suivants :

- Le premier : Tout le monde est prévenu :
- Le second : Seul les adultes sont prévenus
- Le troisième : Personne n'est prévenu

St Vaize : exercice réalisé le 24 septembre à 14h00.

Bilan : toute l'école est sortie après 1'10 minutes. La mise en sécurité a été faite près du portail. L'appel a été effectué par les enseignantes. La cantinière et le personnel de l'accueil périscolaire sont sortis également.

L'alarme a été donnée à l'aide du système d'alarme installé pour la garderie et l'école.

Un nouvel exercice sera réalisé dans le courant de l'année (personne ne sera prévenu)

Bussac : exercice réalisé le 24 septembre

Tout s'est très bien passé pour l'ensemble des classes avec une évacuation en moins de deux minutes des bâtiments. Attention néanmoins à la porte qui est très lourde, impossible de l'ouvrir pour les enfants.

**PPMS (plan particulier de mise en sécurité)** : Il faut rester à l'intérieur de l'école.

**Deux types** :

- Risques naturels, industriels ou technologiques
- Attentat-intrusion

Dans l'année, trois exercices dont au moins un sur « *attentat-intrusion* » sont à organiser

Saint Vaize : un exercice « attentat – intrusion » a été réalisé le 15 octobre à 15h30. Les enfants sont restés cachés durant 15 minutes.

Bussac :

Pour le premier, peu de difficultés rencontrées, au signal (corne de brume), il faut rentrer ou rester dans la classe.

Selon le scénario imaginé, il faut se mettre à même le sol et s'éloigner des fenêtres.

**But** : Occuper les enfants dans le plus grand calme

Chaque adulte, en plus de s'occuper de sa classe, a des tâches à accomplir.

Pour le second, plus complexe, il faut moins d'une trentaine de secondes pour franchir le portail et être devant une porte de classe.

Sur ce laps de temps, il y a plusieurs portes à fermer, en plus de s'assurer que les élèves se cachent, se camouflent.

Entraînement réalisé le mardi 9 octobre : Pb de signal

**Surveillance de la cour**

Références réglementaires :

- [Article D.321-12 du Code de l'Éducation](#) et [Circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 \(B.O. N° 34 du 02/10/1997\)](#) relative à la surveillance et à la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires.
- [Décret n° 94-699 du 10 août 1994](#) fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux.
- [Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996](#) fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.

Bussac :

Bilan du premier mois. Horaires à modifier :

**Récréation du matin** : 10h45-11h : élémentaire et 10h30-11h : maternelle

**Récréation de l'après midi**: 15h15-15h 30: élémentaire et 15h00-15h30 : maternelle

## **9. Questions diverses**

- 11 novembre : déplacement du monument aux morts (15h30)
- Demande structure de jeux école de Bussac : le sol est salissant pour les vêtements des enfants.
- Stores pour la classe de CM1